Arrêté n° 2021-101

ARRETE DU MAIRE
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC
DETECTION ECLAIRAGE PUBLIC
SUR TOUTE LA COMMUNE
ARRETS FREQUENTS
(PROLONGATION AR21-060)

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

La Maire de VILLE LA GRAND,

VU, les articles L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, le Code de la Route ;

VU, l'arrêté 2021-060 en date du 29/04/21 ;

VU, la demande en date du 01/07/21 de la Société CERENE SERVICES domiciliée 57 Rue Jean Baptiste Colbert, 10600 La Chapelle-Saint-Luc, de prolonger l'arrêté autorisant l'occupation du domaine public ;

CONSIDERANT que pour permettre à la société CERENE SERVICES d'effectuer sa prestation, il convient de prolonger l'arrêté susvisé pour finaliser l'intervention des techniciens ;

A R R E T E

ARTICLE 1
L'arrêté 2021-060 est prolongé jusqu'au 30 septembre 2021 pour permettre à la société CERENE SERVICES d'effectuer la détection des éclairages publics.

ARTICLE 2
Toutes les autres dispositions sont maintenues.

ARTICLE 3
Madame La Maire se réserve la faculté de recours à l'encontre de la Société CERENE SERVICES en cas d'engagement de la responsabilité de la Ville.

ARTICLE 4
Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à l'article L 2122.29 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Arrêté n° 2021-101

ARTICLE 5

Toute personne ayant un intérêt pour agir peut saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. Il peut également saisir Le Maire ou Le Préfet d'un recours gracieux.
Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera publié www.ville-la-grand.fr et adressé à :
Société CERENE SERVICES elisa.tinet@cerene.fr
Pôle Technique Cadre de Vie
Pôle Tranquillité Publique
Commissariat d'ANNEMASSE
TP2A
Asse-Agglo (Eau Assainissement OM)
Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

MAIRIE DE VILLE-LA-GRAND (Haute-Savoie)

A VILLE-LA-GRAND, le 02/07/2021
La Maire,
Nadine JACQUIER